

Pôle communication
24.65.42

Mercredi 13 décembre 2023

COMMUNIQUÉ DU GOUVERNEMENT DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE

Sous la présidence de Louis Mapou, le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, réuni le mercredi 13 décembre 2023, a adopté **15** projets de délibération du Congrès, **27** arrêtés, examiné **39** dossiers d'étrangers et émis **un** avis.

Projet de délibération du Congrès

Au visa d'Isabelle Champmoreau, vice-présidente du gouvernement

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a approuvé la signature d'un contrat d'association **ET** d'un contrat simple entre la Nouvelle-Calédonie et les établissements du réseau de l'Alliance scolaire de l'église évangélique (ASEE) et a habilité le président du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie à les signer.

En réponse aux difficultés économiques structurelles que traverse l'ASEE depuis plusieurs années, les établissements du réseau ASEE se sont constitués en association afin de reprendre l'activité d'enseignement précédemment coordonnée par l'Alliance. Cette démarche vise avant tout à garantir la continuité et la qualité du service public d'enseignement, assurant ainsi un environnement éducatif stable et propice à l'épanouissement des élèves, malgré le contexte complexe.

Les nouvelles associations doivent contracter avec la Nouvelle-Calédonie à compter du 1^{er} janvier 2024, pour une durée d'un an. Cette nouvelle collaboration vise à assurer une transition transparente et optimale. Un bilan sera fait en fin d'année 2024 sur la soutenabilité financière de chacune des structures et leur capacité à assurer de manière pérenne le service public d'enseignement, afin de déterminer la poursuite du contrat.

Les établissements du réseau ASEE sont les suivants :

- association éducative de l'établissement Eben Eza ;
- association scolaire de l'enseignement protestant Maré : Hnaran-Taremen ;
- association Hnaizianu alliance scolaire ;

- association Havila alliance scolaire ;
- association Communauté des alliances scolaires et éducatives de Bwakhadra ;
- association collègue du Nord Boaouva Kaleba ;
- association établissement scolaire protestant Do Kamo.

Au visa de Yannick Slamet, membre du gouvernement

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a approuvé un projet de délibération relative à l'hébergement temporaire non médicalisé, qui encadre les conditions dans lesquelles les établissements de soins publics et privés peuvent proposer à leurs patients des prestations d'hébergement temporaire non médicalisé.

Au visa de Gilbert Tyuienon, membre du gouvernement

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a autorisé la cession à titre gratuit à la commune du Mont-Dore de deux parcelles de terrain, situées aux abords du giratoire Edmond-Caillard à La Coulée.

Cette cession permettrait à la commune de régulariser les aménagements aux abords dudit giratoire, de faciliter sa gestion et de légitimer les interventions des services municipaux en vue de garantir la sécurité et la salubrité publique.

Au visa de Vaimu'a Muliava, membre du gouvernement

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a autorisé la création d'un fonds pour l'amélioration et le développement de la qualité de la construction en Nouvelle-Calédonie.

En Nouvelle-Calédonie, le secteur de la construction est en mutation. Longtemps dépourvu de code, de textes, de référentiels, d'évaluation, il a souffert et souffre encore d'un manque de développement de ses savoir-faire et de la montée en compétence de ses professionnels.

Afin de mettre en œuvre le cadre législatif et réglementaire qui s'est construit ces dernières années et d'accompagner les acteurs dans l'amélioration de la qualité de la construction en Nouvelle-Calédonie, il est nécessaire d'élaborer une consolidation des moyens affectés à cette réforme. La création d'un fonds dédié au soutien de l'amélioration et du développement de la qualité de la construction en Nouvelle-Calédonie permettra de répondre à cette exigence.

Arrêtés du gouvernement

Au visa de Louis Mapou, président du gouvernement

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a approuvé une transaction et habilité le président du gouvernement à la signer.

Au visa de Yannick Slamet, membre du gouvernement

- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a enregistré la déclaration d'exploitation d'une officine de pharmacie sur la commune de Waa Wi Lûû (Houaïlou), « Pharmacie de Houaïlou ».
- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a autorisé le transfert d'une officine de pharmacie sur la commune de Tuo Cèmuhi (Touho), « Pharmacie de Touho ».

Cette demande fait suite à l'incendie du local de l'officine de pharmacie, le 14 mars dernier. L'opération de transfert envisagée déplace la pharmacie de 800 mètres de son emplacement originel. Le nouveau local est mis à disposition par la commune de Touho via un contrat de location.

- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a enregistré la déclaration d'exploitation d'une officine de pharmacie sur la commune de Nouméa, « Pharmacie Médisud ».
- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a autorisé le transfert d'une officine de pharmacie sur la commune de Païta, « Pharmacie de Païta ».
- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a autorisé l'importation de médicaments et substances classés comme stupéfiants pour l'activité pharmaceutique de M. Christophe Ecuier au sein de l'établissement de vente en gros de produits pharmaceutiques dénommé « Groupement des pharmaciens de Nouvelle-Calédonie » (GPNC), dans le cadre de son activité.
- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a modifié l'arrêté n° 2009-3297/GNC du 27 juillet 2009 portant enregistrement de la déclaration d'exploitation d'une officine de pharmacie sur la commune de Dumbéa.
- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a enregistré la déclaration d'exploitation d'une officine de pharmacie sur la commune de Nouméa, « Pharmacie de Ouemo Rocade ».
- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a autorisé un étudiant en chirurgie-dentaire à exercer temporairement la profession chirurgien-dentiste à titre de remplaçant. Marguerite Chatin, étudiante en chirurgie-dentaire ayant satisfait, en France, à l'examen de cinquième année d'étude en odontologie, est autorisée à remplacer le chirurgien-dentiste Fabienne Haufman, pour une durée de trois mois maximum à compter du 1^{er} janvier 2024.
- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a modifié l'arrêté n° 2013-3983/GNC du 30 décembre 2013 portant fixation des tarifs applicables entre les établissements hospitaliers privés et les organismes de protection sociale.

Les tarifs applicables la clinique de l'île Nou-Magnin sont modifiés comme suit :

- les prix de la journée d'hospitalisation pour soins de suite et de réadaptations spécialisées et polyvalentes passent respectivement de 51 849 à 52 882 francs et de 31 603 à 34 060 francs ;

- le prix des séances de chimiothérapie applicables aux médecins salariés et libéraux sont uniformisés et fixés à 75 200 francs ;
- sont créés des forfaits pour le matériel de chirurgie veineuse par radiofréquence et les cyphoplasties ;
- il est créé un forfait de garde pour les anesthésistes s'élevant à 60 000 francs.

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a autorisé la création et la gérance d'une pharmacie à usage intérieur au sein de l'établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) dénommé « Résidence Magnin ».

Au visa de Gilbert Tyuienon, membre du gouvernement

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a modifié les prix de vente en gros et au détail des tabacs, cigares et cigarettes.

La délibération n° 204 du 27 décembre 2021 *portant modification de la délibération n° 293 du 14 janvier 1992 réglementant les prix de vente des tabacs, cigares et cigarettes et augmentation du taux de la taxe sur les alcools et tabacs en faveur du secteur sanitaire et social (TAT3S)* a pour conséquence d'augmenter le prix de vente public des tabacs d'environ 10 % chaque année pendant trois ans, du 1^{er} janvier 2022 au 1^{er} janvier 2024.

Ainsi, au 1^{er} janvier 2024, le prix public du paquet de cigarettes ou de tabac à rouler le plus vendu passera de 2 350 francs à 2 600 francs.

Avec une baisse de la consommation estimée à 8 % en 2024, l'impact financier de cette mesure permettra de générer des recettes de l'ordre de 6,4 milliards de francs pour le budget de la Nouvelle-Calédonie, 7,6 milliards de francs pour l'Agence sanitaire et sociale et 3,4 milliards de francs pour la TGC.

Au visa de Mickaël Forrest, membre du gouvernement

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a attribué une subvention au titre de la prise en charge par la délégation pour la Nouvelle-Calédonie aux Fidji d'une action de coopération pour 2023.

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a attribué une subvention en faveur d'une association d'éducation populaire – Scouts et guides de France en Nouvelle-Calédonie.

Les associations de jeunesse œuvrent quotidiennement à la réalisation de projets et d'actions en faveur de la jeunesse. La diversification des actions proposées offre la possibilité aux jeunes d'être acteurs de leur parcours et de se mettre au service de l'intérêt général.

À cet effet, une subvention d'un montant total d'un million de francs est attribuée à l'association les Scouts et guides de France en Nouvelle-Calédonie, pour la mise en œuvre de son projet « Jamboree – Into our futur ». Ce projet a pour objet de rencontrer, d'échanger avec les scouts et guides de pays différents, de participer aux activités et de vivre des expériences scouts différentes. Chacun pourra ainsi valoriser son savoir et apprendre de l'autre.

Au visa de Vaimu'a Muliava, membre du gouvernement

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a ouvert les examens professionnels pour l'accès aux grades principaux du corps des cadres d'exploitation et techniques, des contrôleurs, des techniciens, des agents d'exploitation, des agents techniques et des préposés à la distribution postale du cadre des postes et télécommunications de Nouvelle-Calédonie.

La date des épreuves est fixée à compter du 16 mars 2024 et le nombre de postes est réparti comme suit :

- cadres d'exploitation : 8
- cadres techniques : 1
- contrôleurs : 11
- techniciens : 4
- agents d'exploitation : 21
- agents techniques : 5
- préposés à la distribution postale : 3.

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a ouvert les examens professionnels pour l'accès aux grades exceptionnels du corps des contrôleurs et des techniciens du cadre des postes et télécommunications de Nouvelle-Calédonie.

La date des épreuves est fixée à compter du 18 mars 2024 et le nombre de postes est réparti comme suit :

- contrôleurs : 15
- techniciens : 15.

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a approuvé un projet d'arrêté pris en application de la délibération n° 74/CP du 12 février 2009 portant statut particulier des personnels techniques de la Nouvelle-Calédonie.

Au visa de Thierry Santa, membre du gouvernement

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a modifié l'arrêté n° 2019-1473/GNC du 14 mai 2019 portant agrément d'accueillant familial pour personnes âgées.

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a attribué une subvention à l'association Cluster Néobridge.

Le Cluster Néobridge est un facilitateur des relations entre les acteurs publics et privés dans le cadre de la création d'écosystèmes basés sur une économie sociale et solidaire. Il intervient notamment dans le domaine de la valorisation des bioressources. D'un montant d'un million de francs, cette subvention va permettre à l'association de prendre en charge les coûts liés à la mise en œuvre de ses actions.

Au visa de Yoann Lecourieux, membre du gouvernement

- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a attribué une subvention de 300 000 francs à l'association Alliance Champlain dans le cadre de l'organisation de la semaine de la langue française et de la francophonie du 16 au 23 mars 2024.

Au visa de Jérémie Katidjo Monnier, membre du gouvernement

- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a supprimé les périmètres de protection des eaux autour des ouvrages de Ponvio sur la commune de Poum.
- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a déclaré d'utilité publique les périmètres de protection des eaux autour du forage dit C1 (F1) et C9 (F2), au lieu-dit Malac, sur la commune de Poum et fixé les prescriptions applicables à l'intérieur des périmètres.

Arrêtés de nomination

Au visa d'Adolphe Digoué, membre du gouvernement

- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a nommé Johanne Peyre et Jérémy Bernard en qualité de membres non permanents de l'Autorité de la concurrence de la Nouvelle-Calédonie.

Examen de dossiers de ressortissants étrangers

- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a accordé **11** titres de séjour, **18** autorisations de travail et **10** renouvellements d'autorisation de travail.

Avis du gouvernement

- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a émis un avis sur le projet de décret relatif à la rémunération des huissiers et commissaires de justice pour les citations et signification en matière pénale et à la prise en compte de la signification par voie électronique.

* *
*

ATTRIBUTION DES SECTEURS PAR MEMBRE DU GOUVERNEMENT

Louis Mapou, président du gouvernement

Secteurs des relations extérieures, de la sécurité civile, des affaires coutumières, de la stratégie minière, du suivi des transferts de compétences ; questions intéressant l'identité et la citoyenneté ; relations avec le sénat coutumier.

Isabelle Champmoreau, vice-présidente du gouvernement

Secteur de l'enseignement ; questions relatives à l'enseignement supérieur, à l'égalité des chances et à la santé scolaire ; sujets inhérents à la famille, à l'égalité des genres, à la lutte contre les violences conjugales ; cause du bien-être animal.

Yannick Slamet, porte-parole du gouvernement

Secteurs du budget et des finances, de la santé ; politique sanitaire ; suivi des comptes sociaux et du plan Do Kamo ; politique de solidarité.

Adolphe Digoué

Secteurs de l'économie, du commerce extérieur, de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche ; questions inhérentes à la production, au transport et à la réglementation de la distribution d'énergie électrique ; relations avec les provinces.

Gilbert Tyuienon, porte-parole du gouvernement

Secteurs de la fiscalité, du transport et de la mobilité, de la prévention routière, de l'aménagement et des infrastructures publiques ; suivi des affaires minières et du Fonds Nickel ; prospective et cohérence de l'action publique ; relations avec le Congrès.

Mickaël Forrest

Secteurs de la culture, de la jeunesse, du sport, de la protection de l'enfance et de la jeunesse ; animation des actions en faveur de la solidarité ; coordination et suivi du plan territorial de sécurité et de prévention de la délinquance, et de la promotion internationale du tourisme ; suivi des relations extérieures de la Nouvelle-Calédonie en lien avec le président du gouvernement ; relations avec le conseil économique, social et environnemental de la Nouvelle-Calédonie.

Vaimu'a Muliava

Secteurs de la construction, du patrimoine immobilier et des moyens, de l'urbanisme et de l'habitat, de la fonction publique ; coordination et mise en œuvre de la modernisation de l'action publique ; transition numérique de la Nouvelle-Calédonie, développement de l'innovation technologique ; suivi des relations avec les collectivités d'outre-mer du Pacifique en lien avec le président du gouvernement.

Thierry Santa

Secteurs du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle ; politique du bien-vieillir et du handicap ; questions relatives à la recherche et à la mise en valeur des ressources naturelles.

Yoann Lecourieux

Secteurs des politiques du développement, de l'aménagement et de la cohésion du territoire, de la mise en œuvre des contrats de développement, du suivi des grands projets, du droit civil, du droit commercial, des questions monétaires ; suivi des questions intéressant la francophonie en lien avec le président du gouvernement ; questions de l'audiovisuel et des relations avec les communes de la Nouvelle-Calédonie.

Christopher Gygès

Secteurs de l'économie numérique et de l'économie de la mer ; transition énergétique de la Nouvelle-Calédonie, développement des énergies renouvelables, dialogue social, suivi des zones franches.

Jérémie Katidjo Monnier

Secteur du développement durable, de l'environnement et de la transition écologique ; gestion et de la valorisation du Parc naturel de la mer de Corail ; plan d'atténuation et d'adaptation aux effets du changement climatique, politique de l'eau et transition alimentaire.